

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 30 décembre 2024

Portant délégation de signature à **M. Mehdi HAMMOUCHE** Directeur et Responsable de Pôle attractivité et développement économique et à **Mme Fanny DUBAN** Directrice et à **M. Frédéric FOURGNAUD** Directeur et à **Mme Céline AUPETIT** Directrice de Limoges Métropole

N° 25878

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 520-9 du Code général des collectivités territoriales, à M. Mehdi HAMMOUCHE, Directeur et Responsable du Pôle attractivité et développement économique, pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du Pôle attractivité et développement économique ;
- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés du Pôle attractivité et développement économique ;
- Tout bon de commande, y compris sous la forme RHODOC, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieure à 40 000 € HT du Pôle attractivité et développement économique ;
- Ordres de mission (et tous les documents s'y rapportant) concernant les agents du Pôle attractivité et développement économique limités aux déplacements au sein de la Région Nouvelle Aquitaine ;
- Conventions d'occupation des salles sur Rler ;
- Tout courrier d'accusé de réception des demandes de subventions déposées sur la plate-forme de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Mehdi HAMMOUCHE, Directeur, à Mme Fanny DUBAN, Directrice, à M. Frédéric FOURGNAUD, Directeur et à Mme Céline AUPETIT, Directrice

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024

 **25878.pdf**
(.pdf, 157,6 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**